

➤ REFUSE

➤ Restauration Ecologique, Fonctionnalités, Usages et Services Ecologiques,

Métaprogramme BIOSEFAIR

Bilan de projet : 2021 - 2024

Avril 2025

L'objectif du consortium REFUSE était d'identifier en interdisciplinarité de nouvelles questions de recherche sur les usages et limites des approches utilitaristes et anthropocentrées (services, solutions) dans la restauration, telles que celles fondées sur le concept de « service écosystémique » (SE). Ce projet s'est fondé sur l'hypothèse selon laquelle, face à des situations de crise (extrêmes hydrologiques, épizootie, pollutions), l'approche utilitariste ne suffit pas pour empêcher ou sanctionner des pratiques très impactantes et proposer des systèmes résilients ou résistants aux changements d'usage et climatique.

Quelles sont les fonctionnalités écologiques mal prises en compte dans l'approche par les SE, quels présupposés socio-politiques sont véhiculés par cette approche et leurs effets ? Pour répondre à ces questions, le consortium a organisé quatre séminaires (un en visio et 3 en présentiel à Paris), afin d'en débattre de manière structurée et incrémentale et ensuite de travailler à un article (soumis).

Résultats

Les participants de REFUSE ont présenté et discuté 7 études de cas qui ont été analysées de manière croisée grâce à une typologie des biais et des problèmes non pris en compte dans des projets de restauration cadrés par une approche SE. Ces biais, ménuages et angles morts ont été discutés.

Le travail réalisé met en évidence les raisons qui expliquent que, malgré une littérature scientifique très importante sur les services écosystémiques, cette notion reste très peu utilisée ou mobilisée en pratique sur le terrain en France. Ces raisons relèvent de la complexité d'une évaluation rigoureuse des SE fondée strictement sur des critères académiques et son caractère peu convivial. Cette notion génère alors des frustrations significatives chez les gestionnaires des espaces qui s'engagent dans des opérations de restauration. Par ailleurs, au-delà des limites liées au concept de SE lui-même, l'accès aux espaces permettant d'évaluer des scénarios de restauration en s'appuyant sur lui, reste très contraint par la rentabilité agricole du foncier en jeu. Les acteurs de la restauration n'ont généralement pas le choix des sites et des surfaces. Il s'agit le plus souvent d'opportunités foncières ou d'ouverture d'un contexte politique local singulier. Les outils de type « services écosystémiques » ne permettent donc d'évaluer que des scénarios très cadrés par l'accès au foncier et sa rentabilité agricole.

Résumé de l'article produit par le consortium REFUSE

Depuis plusieurs décennies, les services écosystémiques ont fait l'objet d'importants développements conceptuels et ont été intégrés dans de nombreux cadres méthodologiques afin de soutenir les stratégies internationales et les politiques supranationales ou nationales visant à préserver ou à restaurer la biodiversité. Le rôle que ce concept peut jouer dans la mise en œuvre concrète des projets de restauration des écosystèmes reste toutefois relativement peu exploré.

Adoptant une approche multidisciplinaire pour examiner le cas des milieux aquatiques français (zones humides et cours d'eau), cet article contribue à mieux comprendre le « fossé scalaire » entre, d'une part, la prolifération des références aux services écosystémiques dans les politiques publiques nationales et internationales et, d'autre part, leur capacité limitée à orienter les choix en matière de gestion locale de la biodiversité. Nous analysons les espoirs que les services écosystémiques ont incarné dans les champs académiques disciplinaires de l'écologie et de l'économie depuis les années 1990 au niveau international, ainsi que les promesses qu'ils ont représentées depuis les années 2000 pour l'action publique internationale ou nationale (française). Nous nous appuyons ensuite sur le cas de la France pour proposer une analyse approfondie de la manière dont, et des raisons pour lesquelles, l'absence de données scientifiques en écologie et les régimes fonciers limitent considérablement l'applicabilité concrète du concept de services écosystémiques. Nos résultats montrent que la mise en œuvre effective d'actions de restauration ou de conservation dépendent plutôt largement de « fenêtres d'opportunité », qui n'ont aucun lien avec les évaluations des services écosystémiques.

Depuis plusieurs décennies, les services écosystémiques ont connu d'importantes évolutions conceptuelles et ont été intégrés dans de nombreux cadres méthodologiques afin de soutenir les stratégies internationales et les politiques supranationales ou nationales visant à préserver ou à restaurer la biodiversité. Le rôle que ce concept peut jouer dans la mise en œuvre

concrète des projets de restauration des écosystèmes reste toutefois relativement peu exploré.

Adoptant une approche multidisciplinaire pour examiner le cas des milieux aquatiques français (zones humides et cours d'eau), REFUSE contribue à mieux comprendre le décalage d'échelle entre, d'une part, la prolifération des références aux services écosystémiques dans les politiques publiques nationales et internationales et, d'autre part, leur capacité limitée à orienter les choix en matière de gestion locale de la biodiversité. Les espoirs que les services écosystémiques ont incarnés dans les domaines académiques liés à l'écologie et à l'économie depuis les années 1990 au niveau international, ainsi que les promesses qu'ils ont représentées depuis les années 2000 pour l'action publique internationale ou nationale (française) ont été analysés. Le cas de la France a permis une analyse approfondie de la manière dont, et des raisons pour lesquelles, l'absence de données scientifiques en écologie et les régimes fonciers limitent considérablement l'applicabilité concrète du concept de services écosystémiques. Nos résultats montrent que les actions de restauration ou de conservation dépendent fortement de l'apparition de « fenêtres d'opportunité » spécifiques, qui n'ont aucun lien avec les évaluations des services écosystémiques.

Les points à retenir :

- Les hypothèses et représentations fondamentales issues de l'écologie et de l'économie qui sous-tendent le concept de services écosystémiques ne sont pas nécessairement respectées lorsque ce concept circule, est réapproprié et s'intègre dans les discours politiques ou les instruments d'action publique.
- La compréhension scientifique et la dynamique des processus écologiques s'inscrivent rarement dans les cadres de fonctions et de services déjà bien définis destinés à être évalués sur le plan économique.
- Les évaluations des services écosystémiques peuvent être utiles pour préserver certains avantages associés à la conservation ou à la restauration des milieux, mais uniquement dans des situations où la menace est déjà bien connue.
- Si les services écosystémiques constituent un outil populaire, en particulier auprès des financiers, ils ne parviennent généralement pas à convaincre les propriétaires fonciers.
- En France, les efforts de restauration sont largement limités par l'accès aux terres et les logiques à court terme du régime agro-industriel dominant, qui déforment stratégiquement le concept de services écosystémiques pour les présenter strictement comme des services d'approvisionnement.

Perspectives scientifiques.

Plusieurs perspectives ont été identifiées et discutées pour dépasser les limites des « services écosystémiques » : (i) la question de la compensation, (ii) celle d'une restauration de fonctions qui comptent pour les acteurs du monde rural telles que les fonctions liées aux haies par exemple, (iii) des approches qui permettraient de mieux saisir, en amont d'une opération de restauration, les intérêts en jeu ou les modalités d'un contrôle plus important du foncier.